

CHARTRE

FOURNISSEUR RESPONSABLE





Agir

pour une chaîne de valeur responsable



Anne-Brisce Grasset
Directrice Marques Propres

GIGAMEDIA s'engage chaque jour pour conjuguer performance commerciale et responsabilité sociétale. **GIGAMEDIA s'engage à promouvoir les bonnes conditions de travail, le respect de l'environnement et l'éthique dans toute sa chaîne de valeur.**

Les achats de GIGAMEDIA jouent un rôle majeur dans sa stratégie de développement durable et contribuent positivement aux performances économiques, sociales, environnementales et sociétales de ses partenaires. En qualité de marque de distributeur référent, GIGAMEDIA a pour objectif de s'assurer que les équipements et solutions qu'il propose à ses clients sont conformes aux standards élevés que GIGAMEDIA promeut en matière de développement durable.

La Charte Fournisseur Responsable formalise les attentes de GIGAMEDIA vis-à-vis de ses fournisseurs, prestataires et sous-traitants. GIGAMEDIA et ses collaborateurs s'engagent à respecter ces principes. La Charte est ainsi la clé de voûte de relations commerciales durables et a vocation à être systématiquement associée aux contrats d'achat.

Cette démarche, créatrice de valeur pour tous, requiert **un engagement continu des collaborateurs de GIGAMEDIA et de ses partenaires commerciaux.** Elle permettra de renforcer les relations de confiance établies entre GIGAMEDIA et ses partenaires, en particulier fournisseurs et clients.



Engager

des relations durables avec nos Fournisseurs

GIGAMEDIA partage avec l'ensemble de ses partenaires une responsabilité majeure face aux enjeux de développement durable de la filière Télécommunications & Sécurité.

GIGAMEDIA demande à ses fournisseurs, prestataires et sous-traitants (les « **Fournisseurs** ») de se conformer aux principes de la **Charte Fournisseur Responsable**. Elle formalise les engagements attendus par GIGAMEDIA de ses Fournisseurs en matière d'éthique, de respect des droits humains, de protection des droits des salariés, de respect de l'environnement et de conformité aux lois et règlements applicables.

En cas de non-respect des dispositions de la Charte, la relation commerciale avec le Fournisseur pourrait être revue et des mesures correctives prises sous réserve des dispositions du ou des contrats correspondants.

De son côté, GIGAMEDIA s'engage à respecter et mettre en œuvre, et à faire respecter et mettre en œuvre par ses propres fournisseurs, sous-traitants et prestataires, l'ensemble de ces principes et à se conformer aux lois et règlements applicables¹.

Engagé dans une démarche de progrès, GIGAMEDIA souhaite accompagner chaque fois que possible ses Fournisseurs dans une démarche d'amélioration continue de leur performance en développement durable.

¹ Voir chapitre « Nos engagements ».



« Les aspects RSE sont au cœur de la stratégie de développement de GIGAMEDIA. Nous avons la conviction que nos solutions Smart Building, participeront à relever des défis majeurs notamment la diminution de l'empreinte carbone du bâtiment sur l'environnement. Conviction également que ce développement se fera avec des collaborateurs épanouis et fiers de représenter notre entreprise et ses valeurs. Pour cela, travailler de manière durable avec des fabricants qui partagent notre vision est indispensable. C'est ce que nous voulons caractériser au travers de cette Charte Fournisseur. »

Maxime Jourdain Directeur Général

DROITS DE L'HOMME

Travail des enfants

Le Fournisseur s'engage à ne pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum légal d'admission à l'emploi dans le pays où le travail est effectué, conformément à la Convention relative aux Droits de l'Enfant (article 32). Cet âge doit être conforme aux principes définis par l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Travail forcé

Le Fournisseur s'engage à ne pas avoir recours au travail forcé ou obligatoire tel que défini dans les conventions de l'OIT, c'est-à-dire tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel cet individu ne s'est pas offert de plein gré.

Le Fournisseur respecte la législation locale en matière de lutte contre l'esclavage moderne.

Discrimination

Le Fournisseur s'engage à ne pas exercer de distinction, exclusion ou préférence fondée sur la couleur, le genre, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale, l'origine sociale ou l'orientation sexuelle qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession.

Le Fournisseur respecte la législation locale en matière d'emploi des personnes handicapées et de toute forme de discrimination.



« Nous sommes attachés à mettre l'humain au cœur du milieu professionnel par l'implication et l'accompagnement des salariés ainsi qu'un management bienveillant. »

Laëtitia Faivre
Assistante RH et paie



CONDITIONS DE TRAVAIL

Santé et sécurité au travail

Le Fournisseur s'engage à protéger la santé, la sécurité et le bien-être de ses salariés, prestataires, sous-traitants, visiteurs et de toute personne susceptible d'être affectée par ses activités. Pour cela, les risques pour la santé et la sécurité sont identifiés et évalués régulièrement. Des mesures de prévention et de protection sont mises en place.

Harcèlement

Le Fournisseur s'engage à ne pas soumettre ses salariés à des sanctions physiques ni à des harcèlements ou abus de nature physique, sexuelle, psychologique ou verbale.

Temps de travail et salaires

Le Fournisseur respecte la législation locale en matière de temps de travail, y compris en matière d'heures supplémentaires. En l'absence de lois nationales, les normes de l'OIT doivent s'appliquer.

Le Fournisseur respecte la législation locale en matière de salaire minimum, d'avantages sociaux et de rémunération des heures supplémentaires. Il s'engage à verser de façon régulière leurs salaires aux employés et à les informer clairement sur leurs conditions de rémunération.

Dialogue social

Le Fournisseur respecte les droits des travailleurs à la liberté d'association et de négociation collective. Les travailleurs sont notamment libres d'adhérer ou non à toute association de leur choix.

ENVIRONNEMENT

Gestion de l'environnement

Le Fournisseur s'engage à mettre en place un système de gestion de l'environnement approprié visant à identifier, évaluer, prévenir et réduire les impacts environnementaux négatifs de ses activités ainsi que de ses produits. Il maîtrise la consommation d'énergie, d'eau et de matières premières en vue d'optimiser l'utilisation durable des ressources dans ses activités.

Le Fournisseur s'engage à se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection de l'environnement.

Changement climatique

GIGAMEDIA encourage le Fournisseur à évaluer et publier chaque année ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et les principaux postes d'émissions du scope 3, conformément à la norme ISO 14069.

GIGAMEDIA encourage le Fournisseur à adopter des objectifs de réduction chiffrés de ses émissions de gaz à effet de serre alignés sur les accords de Paris afin de limiter son impact sur le changement climatique.

ÉTHIQUE & COMPLIANCE

Corruption

Le Fournisseur conduit ses activités conformément aux principes d'honnêteté et d'équité ainsi qu'aux lois et règlements applicables en matière de lutte contre la corruption et rejette toute forme de corruption dans la conduite de ses activités. En particulier, la négociation et l'exécution des contrats ne doivent pas donner lieu à des comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption, de trafic d'influence, ou d'infractions voisines, similaires et équivalentes, tant au sens du droit pénal français qu'au sens des réglementations applicables.

Cadeaux et voyages

Le Fournisseur s'interdit de proposer, d'offrir, de solliciter ou d'accepter directement ou indirectement tout cadeau, invitation, ou tout autre avantage, qui pourrait influencer ou être perçu comme pouvant influencer une relation commerciale.

Les cadeaux et les invitations éventuellement acceptables doivent être de valeur symbolique et ne pas être de nature à influencer le jugement de la personne qui les reçoit.



« Chez GIGAMEDIA, nous avons intégré les règles éthiques au centre de nos processus opérationnels et financiers. De manière plus globale, nous attachons une grande importance au respect mutuel des engagements pris avec nos parties prenantes. »

Nizar Labidi
Directeur Administratif et Financier

Conflit d'intérêts

Les situations susceptibles de présenter un risque d'interférence réel ou apparent entre l'intérêt personnel d'un collaborateur ou de ses proches personnes morales ou physiques et les intérêts de GIGAMEDIA sont à proscrire. La simple apparence de conflit d'intérêts est nuisible.

Le Fournisseur s'engage à informer GIGAMEDIA de toute situation où il pourrait exister un conflit d'intérêts réel ou potentiel avec les collaborateurs de GIGAMEDIA ou leurs proches, afin que les circonstances soient analysées au cas par cas.

Les personnes informées doivent être l'interlocuteur et le supérieur hiérarchique au sein de GIGAMEDIA.

Le Fournisseur respecte la législation locale en matière de salaire minimum, d'avantages sociaux et de rémunération des heures supplémentaires. Il s'engage à verser de façon régulière leurs salaires aux employés et à les informer clairement sur leurs conditions de rémunération.

Concurrence et antitrust

Le Fournisseur s'engage à conduire ses activités dans le respect des lois et réglementations applicables en matière de droit de la concurrence. Le Fournisseur s'engage à promouvoir et préserver une concurrence saine et effective au sein de son environnement. Le Fournisseur s'engage notamment à ne solliciter et à ne transmettre aucune information dont la communication serait constitutive d'une infraction au droit de la concurrence.



Devoir de Vigilance

Le Fournisseur s'engage à sélectionner à son tour des sous-traitants, prestataires ou fournisseurs qui répondent au même niveau d'exigence que lui quant au respect de l'éthique, des droits humains et des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes ainsi que de l'environnement dans tous les pays où ils opèrent.

Échanges commerciaux : exportations et importations

Le Fournisseur s'engage à mettre en œuvre des pratiques commerciales conformes aux lois et réglementations applicables aux exportations et importations, et s'engage à fournir toutes les informations relatives aux biens et services fournis, notamment celles nécessaires à l'obtention de licences ou accords d'exportation ou d'importation, le cas échéant.

Protection de l'information

Le Fournisseur s'engage à un usage responsable et raisonné des informations qu'il traite et assure le traitement adéquat des informations sensibles, y compris les informations confidentielles, propriétaires et les données personnelles. Les informations ne peuvent être utilisées à des fins autres que les fins pour lesquelles elles ont été fournies.

Le Fournisseur doit protéger toutes les informations confidentielles ou propriétaires, y compris les données personnelles, contre les accès non autorisés, la destruction, l'utilisation abusive, les modifications et la divulgation, au moyen de procédures de sécurité physiques et électroniques appropriées. En cas de cyberattaque, le Fournisseur prévient immédiatement GIGAMEDIA.

Le Fournisseur est tenu de se conformer à la législation applicable sur la protection des données et le respect de la vie privée.

Alertes éthiques (« whistleblowing »)

GIGAMEDIA encourage le Fournisseur à mettre en place un processus clair permettant à ses employés, fournisseurs, prestataires, sous-traitants et à toute autre personne, de remonter des préoccupations ou interrogations, notamment en matière d'éthique, sans préjudice pour la personne à l'origine de l'alerte.

« La RSE et la conformité de nos produits sont au cœur de nos préoccupations, tant pour nos clients et fournisseurs que pour nos équipes. »

Florent Herbomme
Responsable Qualité



PRODUITS & INFORMATION SUR LES PRODUITS

Risques sanitaires, de sécurité et environnementaux liés aux produits

Le Fournisseur intègre les critères de respect de l'environnement, d'hygiène et de sécurité dans l'achat de produits et services, la conception, la réalisation et la mise en œuvre de ses propres produits et services, afin de réduire leur impact dans ces domaines tout au long de leur cycle de vie, tout en maintenant et/ou en améliorant leur qualité.

Le Fournisseur s'engage à informer GIGAMEDIA sur la présence dans les produits fournis de substances chimiques dangereuses pouvant être rejetées au cours du cycle de vie des produits, et à ne fournir à GIGAMEDIA aucun produit susceptible de contenir des substances interdites par les lois s'appliquant dans le ou les pays de destination du produit.

En particulier, le Fournisseur se conforme en Europe au Règlement n° 1907/2006/CE, dit Règlement « REACH » et à ses amendements en vigueur ainsi qu'à la Directive 2011/65/UE, dite Directive « RoHS » et à ses amendements en vigueur.

Minerais de conflit

Le Fournisseur respecte les lois et réglementations applicables concernant les « minerais de conflit », dont l'étain, le tungstène, le tantale et l'or. De plus, le Fournisseur met en place un système de gestion visant à assurer que l'étain, le tungstène, le tantale et l'or contenus dans les produits qu'il fabrique ou fournit ne financent ou ne profitent pas directement ou indirectement à des groupes armés auteurs de graves violations des droits de l'Homme.

En particulier, le Fournisseur se conforme en Europe au Règlement n° 2017/821 relatif aux minerais de conflit.

Lutte contre l'obsolescence programmée

Le Fournisseur s'engage à favoriser les pratiques d'écoconception et à lutter contre l'obsolescence programmée. L'obsolescence programmée désigne l'ensemble des techniques par lesquelles un fabricant vise à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement.



ÉVALUATION DES FOURNISSEURS

Le Fournisseur s'engage à collaborer avec GIGAMEDIA afin d'appliquer au mieux la Charte Fournisseur Responsable. Il accepte notamment de voir sa situation vis-à-vis de ces principes évaluée ou auditée par GIGAMEDIA ou des organismes tiers mandatés à cet effet.

Si en raison de circonstances particulières, le Fournisseur n'est pas en mesure de respecter certaines dispositions de la Charte, il est tenu d'en faire part immédiatement à l'entité concernée de GIGAMEDIA afin de convenir ensemble des mesures correctives à mettre en œuvre.

Le Fournisseur s'engage à collaborer avec GIGAMEDIA afin d'appliquer au mieux la Charte Fournisseur Responsable. Il accepte notamment de voir sa situation vis-à-vis de ces principes évaluée ou auditée par GIGAMEDIA ou des organismes tiers mandatés à cet effet.

Par son adhésion à cette Charte, le Fournisseur s'engage à faire respecter et mettre en œuvre par ses propres fournisseurs, sous-traitants, et prestataires, l'ensemble des principes qui y sont exposés, dans le respect de leurs engagements contractuels, et à se conformer aux lois et règlements applicables.

Si en raison de circonstances particulières, le Fournisseur n'est pas en mesure de respecter certaines dispositions de la Charte, il est tenu d'en faire part immédiatement à l'entité concernée de GIGAMEDIA afin de convenir ensemble des mesures correctives à mettre en œuvre.



« L'intégrité dans les relations d'affaires est l'ADN de Gigamedia et contribue depuis toujours à son développement. Nos équipes produits/achats ont à cœur d'entretenir des partenariats durables et sains, qui constituent une chaîne de valeur responsable. »

André Leclercq
Directeur Produits et Achats



Nos engagements

Les Fournisseurs jouent un rôle clé dans le développement et le succès de GIGAMEDIA. Dans un esprit de réciprocité et d'amélioration conjointe des pratiques de la chaîne de valeur, GIGAMEDIA s'engage également vis-à-vis de ses Fournisseurs, au travers notamment de ses équipes Achats.

GIGAMEDIA et ses collaborateurs s'engagent à respecter les mêmes engagements que les Fournisseurs, tels que définis ci-avant, en matière de Droits de l'Homme, de conditions de travail, d'environnement, d'éthique et de compliance.

En particulier, dans une démarche d'acheteur responsable, GIGAMEDIA et ses collaborateurs s'engagent à :

INTÉGRITÉ

- Ne pas solliciter, recevoir, proposer ou offrir tout cadeau ou invitation, ou tout autre avantage qui pourrait influencer ou être perçu comme pouvant influencer les relations commerciales avec les Fournisseurs ;
- Éviter tout conflit d'intérêts, réel ou apparent ;

PROFESSIONNALISME

- Traiter les Fournisseurs avec honnêteté et loyauté ;
- Sélectionner les Fournisseurs selon des critères qui favorisent la transparence, notamment en privilégiant la mise en concurrence des offres et la formalisation des engagements ;

CONFIDENTIALITÉ

- Garantir la confidentialité des données non publiques communiquées lors de relations d'affaires, ainsi que les droits de propriété intellectuelle de ses Fournisseurs ;

CONCURRENCE

- Se conformer à la loi applicable et suivre les formations de droit de la concurrence ;
- Respecter le droit de la concurrence dans ses relations d'affaires avec ses fournisseurs, ses clients et ses concurrents ;
- S'interdire de partager des informations commerciales sensibles avec ses fournisseurs et ses concurrents ;

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Intégrer la performance sociale, environnementale et éthique des Fournisseurs dans les critères de sélection des Fournisseurs.

La présente Charte ne saurait remettre en cause un engagement contractuel existant entre le Fournisseur et GIGAMEDIA. Sauf disposition contraire des contrats, les Fournisseurs sont tenus, en cas de conflit, de respecter les termes des contrats. Il convient que la présente Charte soit systématiquement associée aux contrats d'achat.

Références

CCNUCC - UNFCCC. (s. d.). *Accords de Paris*.

<https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/l-accord-de-paris/qu-est-ce-que-l-accord-de-paris>

International Labour Organization. (s. d.). *Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)*.

<https://www.ilo.org>

Nations Unies. (s. d.). *Convention relative aux droits de l'enfant*.

www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx

Nations Unies. (s. d.). *La Déclaration universelle des droits de l'homme*.

www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/

Nations Unies. (s. d.). *Objectifs de développement durable*.

www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable

UN Global Compact. (s. d.). *Pacte Mondial des Nations Unies*.

www.unglobalcompact.org

